



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports routiers****Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'e-CMR****Deuxième session**

Genève, 4-6 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session\***, \*\*

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 octobre 2022 à partir de 10 heures, dans la salle XXIII.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de la première session.
3. Programme de travail :  
Article 5 du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (Protocole additionnel).
4. Questions diverses.
5. Adoption de la liste des décisions.
6. Date de la prochaine session.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/transport/events/sc1ge22-group-experts-operationalization-ecmr-2nd-session>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1001055/registrations/8407/>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://www.unece.org/meetings/practical.html>.



## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

### Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/3

## 2. Rapport de la première session

Le Groupe sera invité à prendre note du rapport de sa première session qui a été approuvé le 22 juillet 2022. Ce rapport comprend la liste des décisions qui a été adoptée par le Groupe le 5 juillet 2022.

### Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2

## 3. Programme de travail

### Article 5 du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (Protocole additionnel)

À la session précédente, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'élaborer pour la présente session, en se fondant sur les contributions des experts et du secrétariat, un document présentant une analyse des dispositions de l'article 5 du Protocole additionnel, notamment en ce qui concerne les procédures nécessaires pour se conformer aux dispositions de la Convention CMR et de son Protocole additionnel. Le Groupe sera invité à examiner le document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/2.

À la même session, certains experts ont exprimé le souhait d'analyser plus avant l'utilisation des lettres de voiture électroniques (e-CMR) par les autorités douanières dans plusieurs régions géographiques et de déterminer, si possible, les raisons de cette utilisation. En se fondant sur les contributions d'experts, le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/3 pour examen par le Groupe.

### Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/1, ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/2, ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/3 et documents informels 1 et 2

## 4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

## 5. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions, qui sera adoptée par le Groupe d'experts à la fin de la session.

## 6. Date de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir du 9 au 11 novembre 2022.